

COMMUNE DE L'HERM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Vendredi 10 juillet 2020

Date de la convocation : mercredi 1 Juillet 2020

L'an deux mille vingt le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur SERRES Jean-Claude, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 ; *Présents* : 9

Absents : 2

Procurations : 01

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Membres présents : Mesdames MARCELLI Sandrine, VERA- BABY Martine, Messieurs SERRES Jean Claude, BABY Gilles, BORDENAVE Cédric, GODARD Philippe, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, POUECH Patrick, WATTEZ Laurent.

Absent : FAGE DONALSON Joyce procuration à Monsieur MOZIN Nicolas, MARCELLI Sandrine sans procuration

Secrétaire : MOZIN Nicolas

DELIBERATION 2020-23

OBJET : Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

- a) *Composition du bureau électoral* : Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur BABY Gilles et Madame VERA-BABY Martine, et des deux membres présents les plus jeunes, à savoir Messieurs GODARD Philippe et NIVALLE Guillaume

Monsieur MOZIN Nicolas a été désignée en qualité de secrétaire du bureau par le conseil municipal

- b) *Élection du délégué* : La candidature enregistrée : Monsieur SERRES Jean-Claude se déclare candidat

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

• **Election du délégué : résultat du premier tour de scrutin de l'élection du délégué**

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- nombre de bulletins : dix (10)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : dix (10)

Majorité absolue : 06

Ont obtenu : Monsieur SERRES Jean-Claude dix (10) voix

Monsieur SERRES Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

• **Election des suppléants : résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- nombre de bulletins déposés : dix (10)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : dix (10)

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

1. Monsieur BABY Gilles dix (10) voix ;
2. Madame VERA-BABY Martine dix (10) voix ;
3. Monsieur GODARD Philippe dix (10) voix

Monsieur BABY Gilles a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;
Madame VERA-BABY Martine a été proclamé élu au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;
Monsieur GODARD Philippe a été proclamée élue au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 10 juillet 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200710-DELIB2020-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

Affichage : 09/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
SERRES Jean-Claude

